



fnath.org

efficaces et
solidaires

**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE**
de la **HAUTE-VIENNE**

Rapport moral
Rapport d'activité
Année 2015

RAPPORT MORAL.....	4
RAPPORT D'ACTIVITE.....	5
1 La défense individuelle.....	5
▶ Les collaboratrices.....	5
▶ La réception	5
A Limoges (11 Avenue de Locarno)	5
Lors des permanences	5
Les dossiers traités.....	6
2 La défense collective	6
▶ Action revendicative du groupement.....	6
3 Prévention, formation et sensibilisation	7
▶ Prévention et sensibilisation	7
4 ^{ème} semaine départementale	7
▶ Formation	10
Formation des bénévoles.....	10
Actions de formation dispensées par la FNATH	11
4 Communication et développement.....	11
▶ Communication à destination des adhérents et bénévoles potentiels	11
Participation à des Forums d'associations	11
Distribution de documentation	12
Messages sur les panneaux lumineux	12
Site internet des communes	12
Articles de presse.....	12
▶ Communication à destination des prescripteurs potentiels	12
Rencontre avec les assistantes sociales du service social de la CARSAT	12
Les infirmières et les ambulanciers.....	12
Les élus	13
▶ Communication à destination des adhérents	13
Les assemblées générales de sections	13
A part entière	13
▶ Communication à destination des bénévoles en poste	13
5 Vie associative et la diversification des ressources.....	14
▶ La vie associative des sections locales	14
▶ La diversification des ressources	14
La 2 ^{ème} tombola départementale.....	14
Les autres actions	14
6 Actions générales du groupement	15
▶ Permanences au point d'accès au droit pour les personnes handicapées à la Maison de la justice et du droit.	15
▶ Travaux à effectuer dans les locaux du siège de la FNATH 87	15
▶ Relais pour la vie organisé par la Ligue contre le cancer.....	15
7 Organisation territoriale	16
▶ Trois fusions-absorptions	16
8 Organisation générale et fonctionnement du groupement	16
▶ L'organisation générale	16
L'assemblée générale départementale	16
Les conseils d'administrations et bureaux départementaux	17
Participation du groupement au Congrès national.....	17

▶ Le fonctionnement du groupement	17
L'équipe de salariées : un départ à la retraite.....	17
9 Relations extérieures et partenariats	18
▶ Partenariat avec l'ERP Féret du Longbois	18
▶ Les autres partenariats.....	18
▶ Les commissions et instances.....	18
ANNEXE 1	19
ANNEXE 2	21

RAPPORT MORAL

2015 était une année de Congrès national. Devant les difficultés de la FNATH en France, lors de ce Congrès réuni près de Clermont Ferrand les 25 et 26 juin 2015, les représentants des groupements ont réaffirmé leur attachement à la FNATH. Il est ressorti des débats un souhait de plus de transparence et une volonté de construire quelque chose ensemble. Durant ce Congrès, 3 groupes de travail ont été constitués et se sont réunis, l'un pour évoquer les structures, l'autre pour aborder le service juridique et enfin le dernier pour parler du développement et de la communication. La synthèse des trois groupes de travail a été soumise au vote et adoptée, confirmant cette volonté d'avancer ensemble.

Cependant, lors de ce Congrès, le budget prévisionnel pour 2016 n'a pas été adopté. Un Congrès national extraordinaire a donc été réuni le 26 novembre 2015 avec comme seul point à l'ordre du jour, l'adoption du budget prévisionnel pour 2016, budget qui a été adopté. A noter que lors de cette réunion la FNATH s'est tournée vers l'avenir en présentant le projet d'action « FNATH 2021 ».

2015 était également une année d'ouverture pour le groupement de la Haute-Vienne vers d'autres structures afin de se faire connaître toujours un peu plus (rencontre avec des assistantes sociales), mais aussi vers d'autres activités (proposition de modules de formation), même si la priorité est restée à tous les niveaux (salariées, bénévoles) de rendre le meilleur service aux adhérents.

Consciente de ces difficultés financières comme la plupart des associations, l'ensemble des salariées et bénévoles de la FNATH se battent au quotidien pour fidéliser les adhérents, en recruter de nouveaux, diversifier les financements du groupement départemental, se faire connaître des professionnels et multiplier les actions de communication.

Les orientations prises lors du dernier Congrès départemental du 24 mai 2014 à Bellac prévoient aussi qu'il reste important de recruter de nouveaux bénévoles pour consolider les équipes en place dans les sections locales, mais aussi de poursuivre une action revendicative forte sur des sujets proches des préoccupations concrètes des adhérents de la FNATH.

L'ensemble des actions et activités de la FNATH 87 n'auraient pu être menées à bien sans la mobilisation :

- des salariées du groupement,
- des membres du bureau départemental et du conseil d'administration du groupement,
- de l'ensemble des bénévoles militants.

Je les remercie pour leur travail de qualité fourni tout au long de l'année.

Je remercie également l'ensemble des partenaires ayant soutenu le groupement :

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne, la Mairie de Limoges, Eovi MCD Mutuelle, la CPAM de la Haute-Vienne, le Conseil Régional du Limousin, la DIRECCTE du Limousin, la MSA, le RSI du Limousin, la Caisse d'Epargne et GAN assurances.

**Le 31 décembre 2015,
Pour le Conseil d'administration départemental,
Christian BLANCHET,
Président départemental**

1 La défense individuelle

► Les collaboratrices

Une équipe inchangée de 4 collaboratrices :

Murielle RAYNAUD LAURENT (partageant son temps entre le secrétariat général et le service de conseil et de défense)

Christine SALSEDO (en arrêt de travail depuis le 21 mai 2015)

Emilie MOREAU

Oriane ROUX

► La réception

A Limoges (11 Avenue de Locarno)

Nous constatons cette année une légère diminution du nombre d'adhérents reçus à nos bureaux de Limoges qui s'explique par l'absence de Christine SALSEDO depuis le 21 mai 2015. Au 31 décembre 2015, 2 573 adhérents ont été reçus.

Lors des permanences

Compte tenu de l'absence de Christine SALSEDO, qui est en arrêt de travail depuis le 21 mai 2015 et dont l'absence prévisible est supérieure à 6 mois, nous avons dû réfléchir à l'organisation des services durant son absence et notamment à l'organisation du service de conseil et de défense, en tenant compte également de la situation financière du groupement.

Afin de pénaliser le moins possible les adhérents et de maintenir un service de conseil et de défense performant, en maintenant une réception forte à Limoges avec 2 juristes en réception le plus souvent possible malgré cette absence, le bureau départemental a décidé de suspendre provisoirement, le temps du congé maladie de Christine SALSEDO, la présence d'une juriste lors des permanences tenues dans la « couronne » de Limoges et/ou des permanences plutôt peu fréquentées et proches d'une autre permanence. Sont ainsi concernées les permanences de Aix sur Vienne (à 20 min de St Laurent sur Gorre), Couzeix (à 20 min du groupement), Feytiat (à 10 min du groupement), Isle-Condât sur Vienne (à 16 min du groupement), Nieul (à 19 min du groupement, 14 min de Nantiat et 16 min de Compreignac), Oradour sur Glane (à 19 min de Saint Junien (2 permanences par mois à Saint Junien), Panazol (12 min du groupement), Rilhac Rancon (11 min du groupement), Rochechouart (un peu plus de 10 min de Saint Junien (2 permanences par mois à Saint Junien) et 15 min d'Oradour sur Vayres). Ainsi, provisoirement et à compter du 1^{er} septembre 2015, il n'y a plus de juriste lors des permanences ci-dessus. Les bénévoles sont néanmoins présents pour rester l'intermédiaire avec le groupement et transmettre les documents éventuellement déposés par les adhérents.

Ces ajustements sont provisoires, le temps de l'absence de Christine SALSEDO, ils sont réalisés pour maintenir un service le plus efficace possible tout en pénalisant le moins possible les adhérents, et en tenant compte de la situation financière actuelle.

Les permanences assurées ont, quant à elles, rencontré un grand succès ; les collaboratrices ont reçu jusqu'à 22 adhérents par après-midi dans certaines d'entre-elles.

Cela confirme la nécessité de tenir des permanences dans les communes. Cela fait partie de l'action de la FNATH 87 : être au service de l'adhérent, aller toujours au plus près des adhérents.

Cette politique de la FNATH 87 engendre cependant un coût non négligeable (remboursement des frais kilométriques, salaires des collaboratrices).

Les dossiers traités

La tendance qui s'est dégagée depuis quelques années se confirme.

En premier lieu, de très nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits et ne peuvent pas, par conséquent, les faire valoir. La FNATH 87 les informe et entreprend les démarches pour que chaque adhérent bénéficie des prestations et aides qui lui sont dues compte tenu de sa situation et de son état de santé. Ce sont des démarches généralement assez simples à mettre en place, mais elles sont souvent coûteuses en temps passé par l'ensemble des membres de l'équipe de la FNATH 87, les juristes mais aussi les secrétaires.

En deuxième lieu, les dossiers traités sont de plus en plus complexes. Il est de plus en plus fréquent d'avoir pour une même personne 2, 3 voire 4 grosses procédures à gérer (gestion des contestations devant la commission de recours amiable de la CPAM ou de la MSA, devant le Tribunal du contentieux de l'incapacité ou devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale ; demandes d'indemnisation devant le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante – FIVA – ou devant la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux – CCI – ...).

Le temps de réception par les juristes ainsi que le temps de travail sur les dossiers est plus important aussi bien pour les juristes que pour les secrétaires. Il est même parfois nécessaire de travailler dans l'urgence.

Enfin, l'absence de Christine SALSEDO depuis le 21 mai 2015 a majoré la charge de travail pesant sur les trois autres juristes.

2 La défense collective

► Action revendicative du groupement

La fédération de la FNATH assure, tout au long de l'année, une action revendicative.

Afin de nourrir cette action et de récolter les données nécessaires pour les actions menées, la fédération s'adresse aux groupements départementaux, comme celui de la Haute-Vienne.

Ainsi, chaque année, nous communiquons à la Fédération des éléments sur les sujets sur lesquels nous sommes sollicités. Nous lui transmettons également, comme les autres groupements, les décisions favorables que nous avons pu obtenir dans les dossiers des adhérents, afin que tous les groupements puissent utiliser ces décisions pour les futurs dossiers afin de disposer d'un maximum d'éléments et de pouvoir défendre au mieux les adhérents.

La fédération prépare aussi de nombreux communiqués de presse tout au long de l'année afin de faire connaître la position de la FNATH sur tous les sujets du champ du handicap. Nous adressons ces communiqués à la presse locale, ce qui nous permet de contribuer de cette manière à cette action.

La fédération rédige enfin des observations et propositions sur les projets de loi concernant le champ du handicap.

Nous adressons immédiatement ces documents aux parlementaires du département.

Ainsi en 2015 nous leur avons adressé :

- En janvier : les observations et propositions de la FNATH sur le Projet de loi pour la croissance et l'activité.
- En mars : les propositions et observations du comité d'entente dont la FNATH fait partie sur le Projet de loi relatif à la santé.
- En mai : un amendement du projet de loi croissance auquel notre association était particulièrement attachée dans la mesure où il était de nature à faciliter l'accès aux droits et à réduire le coût de la justice. Cet amendement visait en effet à permettre aux délégués des associations de mutilés et invalides du travail reconnues représentatives devant les juridictions de sécurité sociale à représenter et à assister les parties devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appels en matière prud'homale.
- En septembre : la résolution revendicative intitulée « Il est temps de redonner la parole aux victimes du travail ! » adoptée lors du 47^{ème} Congrès de la FNATH. Cette résolution, en annexe 1, a été adoptée à 98 %.
- En octobre : un article de presse concernant le projet de loi de finances, dans la mesure où il y avait un article caché qui venait percuter pleinement les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.
- En octobre : les remarques de la FNATH sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).
- En octobre : les observations de la FNATH sur le projet de loi justice.

En 2015, la FNATH a obtenu :

- Le retrait de mesures défavorables à ses adhérents (comme un nouveau mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés, projet finalement abandonné par le gouvernement),
- Le maintien d'un certain nombre d'acquis (comme le maintien de la possibilité pour la FNATH d'assister ou de représenter ses adhérents devant les tribunaux sociaux, à confirmer toutefois en 2016),
- La prise en compte de la situation particulière des personnes handicapées dans des réformes (ainsi, le report de l'âge de départ en retraite prévu dans la réforme des retraites complémentaires ne concerne pas les travailleurs handicapés)
- Ou enfin l'amélioration de la législation (avec par exemple l'abaissement du taux d'incapacité qui permet de bénéficier de la retraite anticipée).

3 Prévention, formation et sensibilisation

► Prévention et sensibilisation

4^{ème} semaine départementale

Du 3 au 10 octobre 2015, le groupement de la FNATH de la Haute-Vienne a organisé sa 4^{ème} semaine départementale sur le thème de la prévention des cancers d'origine professionnelle.

Par cette action, la FNATH a souhaité informer, sensibiliser et mobiliser sur ces cancers, encore sous-estimés et parfois même invisibles.

Tout au long de cette semaine, des actions de sensibilisation et de prévention ont été organisées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne.

La FNATH 87 joue un double rôle par rapport à la problématique des cancers d'origine professionnelle.

Un rôle de sensibilisation et de prévention tout d'abord par la tenue de stands, l'organisation de réunions et la communication.

Un rôle juridique ensuite, afin d'entreprendre les démarches pour demander la reconnaissance du cancer comme maladie professionnelle et de vérifier ensuite que le taux des séquelles inhérentes à la maladie soit correctement évalué.

L'action de sensibilisation :

Les stands d'information :



Une vingtaine de stands d'information ont été tenus par des bénévoles sur tout le département de la Haute-Vienne avec de nombreux dépliants sur ce thème. Il a également été possible de soutenir l'action de la FNATH 87 en achetant un objet en porcelaine de Limoges.

Cette action a été menée aussi lors des permanences mensuelles dans certaines sections locales du département durant cette semaine.

Réunions débats avec buffet gratuit :

► le jeudi **1 octobre** à **Bellac** (Maison des associations Rue Chanzy (près du champ de foire) (salle du rez de chaussée)



► le vendredi 9 octobre à Saint Yrieix la Perche (Salle Ferraud)



Après avoir resitué le débat avec quelques chiffres, Murielle RAYNAUD LAURENT, secrétaire générale départementale de la FNATH 87 qui animait cette réunion, a détaillé les agents cancérigènes connus en milieu professionnel et a précisé leurs conséquences sur la santé. Elle a insisté sur le rôle majeur des médecins du travail sur le sujet. Elle a ensuite pris des exemples et a parlé notamment des cancers ORL, principalement les cancers des fosses nasales, de l'ethmoïde, du nasopharynx et des autres sinus de la face. Elle a évoqué d'une part les principaux agents en cause : les poussières de bois, les composés du chrome, l'aldéhyde formique (formol)... (longtemps ignorées, les poussières de bois sont aujourd'hui reconnues comme agents cancérigènes) et d'autre part, les activités concernées : l'usinage de bois, la métallurgie du nickel, activités utilisant des colles ou des vernis à base de résines contenant du formol, les laboratoires d'anatomopathologie, l'industrie de la porcelaine, des émaux et des céramiques, chromage, grillage des mattes de nickel...

Elle a aussi expliqué qu'en cas d'exposition à forte dose ou répétée, les [rayonnements ultraviolets](#) (UV) présentent à long terme des effets cancérigènes sur la peau. Les principales professions exposées aux rayonnements UV sont celles s'exerçant en plein air (agriculteurs, jardiniers, éleveurs, travailleurs forestiers, travailleurs du bâtiment et des travaux publics, personnels de stations balnéaires ou de sports d'hiver, sportifs professionnels en montagne...) et celles exposées à des sources artificielles d'ultraviolets (soudeurs à l'arc électrique, chaudronniers, imprimeurs, opérateurs de certains procédés utilisant les UV...).

Murielle RAYNAUD LAURENT a ensuite exposé le double rôle de la FNATH 87 par rapport à la problématique des cancers d'origine professionnelle.

Un rôle de sensibilisation et de prévention tout d'abord par la tenue de stands, l'organisation de réunions et la communication.

Un rôle juridique ensuite, afin d'entreprendre les démarches pour demander la reconnaissance du cancer comme maladie professionnelle et de vérifier ensuite que le taux des séquelles inhérentes à la maladie soit correctement évalué.

Murielle RAYNAUD LAURENT a évoqué les mécanismes de reconnaissance des cancers comme maladie professionnelle, les avantages de cette reconnaissance pour la personne comme pour la collectivité et enfin la sous déclaration des maladies professionnelles due pour partie à la peur des salariés de perdre leur emploi.

Cette présentation a permis d'ouvrir un débat avec les participants qui ont pu faire part de leur inquiétude quant aux conséquences de l'exposition à certains agents cancérigènes sur leur état de santé futur.

Les réunions se sont déroulées devant un buffet convivial préparé par les bénévoles des sections FNATH de Bellac-Mezières sur Issoire et Saint Yrieix la Perche.

L'action d'accompagnement juridique :

C'est tout au long de l'année que les juristes de la FNATH 87 entreprennent, pour les adhérents de l'association, les démarches pour demander la reconnaissance des cancers provoqués par une exposition à des agents cancérigènes sur le lieu de travail, comme maladie professionnelle.

Les juristes vérifient ensuite que le taux des séquelles inhérentes à la maladie attribué par l'organisme social soit correctement évalué et si ce n'est pas le cas, elles entreprennent les démarches afin de contester le taux attribué.

Conclusion :

On peut considérer que cette 4^{ème} semaine départementale a été un succès. Elle a en effet permis de sensibiliser encore de nombreuses personnes à la problématique des cancers d'origine professionnelle.

De nombreux bénévoles de la FNATH 87 se sont fortement mobilisés.

Mais c'est, bien sûr, tout au long de l'année, que la FNATH 87 s'investit dans la prévention des cancers d'origine professionnelle mais aussi écoute, accompagne et défend les victimes du travail.

► Formation

Formation des bénévoles

Comme les années précédentes, la réunion des CA des sections a été organisée. Elle s'est déroulée le samedi 19 septembre 2015 à Nieul.

L'ordre du jour a permis d'aborder les statistiques d'encaissements des cotisations au 31 août 2015, de faire le point sur les relances téléphoniques des adhérents non à jour de cotisations, les 9 orientations (adoptées lors du Congrès de Bellac du 24 mai 2014), et les assemblées générales des sections locales 2016 (organisation, regroupement de sections...), de parler de la semaine départementale 2015, d'évoquer la recherche de financements complémentaires et les actions à mener en 2016.

Comme chaque année, et malgré un ordre du jour chargé, cette réunion a été un moment d'échange privilégié entre tous les acteurs de la FNATH 87 et a permis de discuter ensemble des actions à concrétiser en priorité pour consolider la structure départementale de la FNATH 87 compte tenu de la diminution constante du nombre d'adhérents et donc des ressources de l'association.

Actions de formation dispensées par la FNATH

Parmi les axes de développement de notre association, qui ont été définis notamment lors de l'assemblée générale nationale 2014 ainsi que du Congrès national de 2015, figure en bonne place le développement des actions de formation à destination des entreprises, des salariés ou des comités d'entreprises.

Dans le cadre de cette action, le premier catalogue de présentation des actions de sensibilisation que notre association peut mener a été rédigé.

Ce catalogue présente un certain nombre de thématiques dans les domaines de la santé au travail et du handicap. Au-delà, il présente surtout une méthodologie d'intervention, permettant de s'adapter aux besoins et aux thématiques souhaitées par les entreprises.

Dans l'immédiat, au niveau départemental, nous attendons d'avoir tous les supports de formation avant de s'engager dans cette nouvelle activité. Nous pouvons espérer des premières formations en 2016.

4 Communication et développement

Un des outils de communication transversal de la FNATH 87 est son site internet riche et régulièrement mis à jour [www. fnath87.org](http://www.fnath87.org).

► Communication à destination des adhérents et bénévoles potentiels

Participation à des Forums d'associations



- 1^{er} Forum des associations à Limoges :

La Ville de Limoges a organisé son 1^{er} Forum des associations sur 2 jours les 5 et 6 septembre 2015.

La FNATH de la Haute-Vienne a bien évidemment participé à ce forum. Des bénévoles des sections locales de la FNATH 87 se sont relayés sur les 2 jours pour assurer une présence continue de la FNATH.

Le groupement de la Haute-Vienne remercie les bénévoles qui se sont impliqués dans cette action.

Cette manifestation a permis d'échanger avec d'autres associations.

Elle a été aussi l'occasion de se faire connaître encore un peu plus des limougeauds et de recruter quelques nouveaux bénévoles et même probablement quelques adhérents.

Un certain nombre de sections locales dans toutes la Haute-Vienne participent chaque année au Forum d'associations de leur commune.

Distribution de documentation



La nouvelle plaquette de présentation de la FNATH 87, les cartes postales imprimées par la FNATH et les journaux A part entière (trimestriel édité par la Fédération) ont été confiés aux bénévoles qui ont pu les déposer dans les cabinets médicaux, d'infirmiers ou de kinésithérapeutes, dans les hôpitaux et les cliniques ainsi que chez les pharmaciens et certains commerçants.

Ces brochures et cartes postales ont aussi été remises lors des assemblées générales des sections locales de la FNATH 87, aux personnalités et adhérents présents. Certains d'entre-eux ont même pris l'engagement d'être un relais pour faire connaître la FNATH 87 autour d'eux.

Messages sur les panneaux lumineux

Un message de présentation de la FNATH passe sur les panneaux lumineux de la quasi-totalité des communes qui en sont équipées incitant les personnes à rencontrer une collaboratrice lors des permanences organisées localement.

Site internet des communes

Une présentation de la FNATH 87 est publiée sur le site internet de nombreuses communes du département.

Articles de presse

Des articles de présentation de la FNATH sont publiés régulièrement dans les bulletins municipaux.

Des articles de présentation ont également été adressés pour publication dans Vivre à Limoges, La lettre du Limousin, Haute-Vienne l'express, le Métropol, le journal de Beaubreuil et le journal du CISS (collectif inter associatif sur la santé).

Enfin, comme chaque année, des articles de presse ont été adressés aux médias locaux.

Par ces articles, la FNATH 87 espère se faire connaître encore un peu plus et recruter de nouveaux adhérents mais aussi des bénévoles.

► Communication à destination des prescripteurs potentiels

Rencontre avec les assistantes sociales du service social de la CARSAT

Suite à une demande de la FNATH qui a été acceptée, le 2 février 2015, Murielle RAYNAUD LAURENT a présenté la FNATH 87 aux assistantes et assistants sociaux du service social de la CARSAT, dans les locaux de la CPAM. Un échange et un partage d'expérience a permis à chacun de mieux se connaître.

Les infirmières et les ambulanciers

Des e-mails ont été adressés à différents ambulanciers et infirmières afin d'expliquer le travail de la FNATH. Cette action vers ces personnels médicaux en relation avec des accidentés de la vie ayant des difficultés pour faire valoir leurs droits est à renforcer.

Les élus

Les brochures et cartes postales éditées par la FNATH 87 sont remises, lors des assemblées générales des sections locales de la FNATH 87 aux personnalités présentes.

Lors de cette rencontre annuelle, chaque année la secrétaire générale explique le rôle de la FNATH permettant à chacun et notamment aux élus de mieux se familiariser avec l'association et de la faire connaître autour d'eux.

► Communication à destination des adhérents

Les assemblées générales de sections

Chaque adhérent est convoqué individuellement de manière annuelle à l'assemblée générale de sa section locale. A cette occasion, la secrétaire générale départementale, accompagnée d'administrateurs départementaux, présentent l'action menée par la FNATH ainsi que par les quatre juristes de la FNATH 87 en l'illustrant par des exemples anonymes de dossiers ayant abouti favorablement. Ces exemples permettent de mieux comprendre les domaines dans lesquels la FNATH intervient, les demandes qui peuvent être formulées, et les prestations qui peuvent être attribuées suivant les situations. Ce rendez-vous permet à de nombreux adhérents de se rendre compte qu'ils ne perçoivent pas l'ensemble des prestations et aides qui pouvaient leur être attribuées compte tenu de leur situation et de leur état de santé. Cela leur permet de revenir vers nos services afin que nous puissions entreprendre les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

A part entière

Chaque trimestre les adhérents reçoivent A part entière le journal édité par la Fédération, dans lequel ils retrouvent les informations que nous publions sur la FNATH 87.

► Communication à destination des bénévoles en poste

Dans une année, plusieurs temps sont dédiés à la communication avec les bénévoles de la FNATH 87.

Les assemblées générales de sections locales en début d'année, l'assemblée générale départementale à la fin du premier semestre et enfin la traditionnelle réunion des membres des CA des sections au 2^{ème} semestre (thèmes évoqués en détail dans ce rapport).

Ces différents temps de rencontres entre les responsables départementaux (le Président, le trésorier et la secrétaire générale), mais aussi entre les bénévoles eux-mêmes sont autant de moments d'échanges et de partages d'expériences positives, mais ils permettent aussi de faire part de ce qui ne va pas.

C'est aussi tout au long de l'année que des circulaires leurs sont adressées ainsi qu'"infos-fnath" (une lettre mensuelle d'information éditée par la fédération) mais aussi le double de l'ensemble des communiqués transmis à la presse. Ils sont également accueillis au siège de l'association en cas de difficultés ou pour le suivi de la gestion de la section locale.

5 Vie associative et la diversification des ressources

► La vie associative des sections locales

Dans une année, différentes actions sont menées par les bénévoles des sections locales pour animer la section. Ils organisent les permanences (accueil des adhérents...), entreprennent des démarches pour faire connaître l'association et recruter de nouveaux adhérents (dépôt de documentation, participation à des Forums d'associations...).

La plupart des sections locales organisent également des activités associatives (repas, loto, thé dansant...) ; cela permet aux adhérents de se retrouver, d'oublier quelques instants leurs problèmes de santé mais aussi de pouvoir échanger avec d'autres personnes dans une situation similaire à la leur.

► La diversification des ressources

Compte tenu de l'érosion des effectifs du groupement, différentes démarches ont été entreprises pour diminuer les charges en poursuivant le plan d'économies et augmenter les recettes.

Concernant les économies, depuis plusieurs années un plan d'économies a été mis en place, chaque poste de dépense a été examiné. C'est la raison pour laquelle il devient de plus en plus compliqué de réaliser des économies nouvelles. Il est donc impératif de diversifier les ressources.

La 2^{ème} tombola départementale

Elle s'est déroulée du 1^{er} janvier au 31 août 2015. 200 lots ont été mis en jeu dont un téléviseur écran plat, une tablette tactile, un lave-vaisselle, un VTT, une cave à vin, un voyage découverte... pour un ticket au prix de 2 €.



Le tirage au sort a eu lieu le 12 septembre 2015 au siège du groupement 11 avenue de Locarno 87000 LIMOGES.

Les 13 premiers lots ont été remis lors d'une réception conviviale le 5 octobre 2015 au groupement.

Les autres actions

En 2015, le groupement a effectué des démarches en vue d'obtenir des mécénats et en a obtenu un d'Eovi MCD Mutuelle et un du GAN pour un total de 2 350 €.

Des demandes de subventions ont été effectuées pour une action de sensibilisation (4^{ème} semaine départementale de la FNATH 87 voir ci-dessus) et 5 250 € ont été attribués à ce titre entre la CPAM, RSI, la MSA, la DIRECCTE, la CARSAT et le conseil régional.

Le groupement a également effectué une campagne d'appel aux dons qui lui a permis de récolter une somme de 2 788 €.

Enfin, le groupement a effectué une demande d'aide sur la réserve parlementaire auprès de Madame la députée, d'autres demandes en ce sens sont en cours de finalisation.

En toute hypothèse, c'est un travail coûteux en temps qui doit être réalisé chaque année car aucun financement n'est pérenne.

6 Actions générales du groupement

► Permanences au point d'accès au droit pour les personnes handicapées à la Maison de la justice et du droit.



Dans le cadre d'un partenariat avec le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit), une juriste du groupement assure des permanences à la Maison de la Justice et du Droit située à Beaubreuil deux fois par mois les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis.

Ces permanences ont permis de rencontrer 13 personnes afin de faire un point complet sur leurs droits. Ce nombre est inférieur à celui de 2014, en raison de la diminution des plages d'ouverture de la MJD, ce qui réduit les possibilités de la contacter pour des prises de rendez-vous.

► Travaux à effectuer dans les locaux du siège de la FNATH 87

La véranda construite en 1991, en même temps que la rénovation du bâtiment et servant de salle d'attente de nos adhérents a subi des infiltrations d'eau assez importantes. Après le passage d'un spécialiste, le coût de remplacement de la toiture de cette véranda serait plus approprié et moins coûteux qu'une remise en état et surtout isolant.

Enfin, afin de maintenir les dossiers de nos adhérents à proximité, ils sont entreposés dans une pièce qui était à l'origine un garage. Cette pièce n'a jamais été isolée, elle est pourtant en relation directe avec les autres pièces du rez-de-chaussée et héberge le bureau d'une salariée. Nous constatons depuis de nombreuses années une déperdition de chaleur nécessitant des travaux d'isolation, cela nous permettrait aussi de maîtriser notre budget énergie.

Les bureaux des collaboratrices recevant les adhérents (2 977 adhérents reçus en 2014) étant à l'étage, un ascenseur est indispensable, compte tenu du public que nous recevons. Cependant des travaux de mise aux normes de cet ascenseur ont été réalisés pour un coût très important. De plus, compte tenu de sa date de mise en service (1991) des travaux d'entretien coûteux sont à prévoir (changement de l'huile hydraulique notamment).

Nous ne pouvons financer seuls les travaux sur nos fonds propres et des demandes de subventions ont été effectuées en 2015 pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse favorable.

► Relais pour la vie organisé par la Ligue contre le cancer

Des bénévoles de la section FNATH de Feytiat mais aussi de plusieurs autres sections de la FNATH 87 ont participé au relais pour la vie organisé par la Ligue contre le cancer à Feytiat, les 29 et 30 mai 2015.

7 Organisation territoriale

► Trois fusions-absorptions

A l'issue des assemblées générales des 33 sections locales du 18 janvier au 22 février 2014, six sections restaient administrées par le groupement dans l'attente de la constitution d'un conseil d'administration.

Il s'agissait des sections de Limoges, Chateauponsac, Condat sur Vienne, Saint Sulpice les Feuilles, Nexon et Mézières sur Issoire.

Lors de la campagne 2015 des assemblées générales des sections locales, la situation a évolué.

Lors de l'assemblée générale de Nexon du 24 janvier 2015 un conseil d'administration a été reconstitué.

Par ailleurs et lors du conseil d'administration départemental du 22 novembre 2014, il a été décidé d'organiser une procédure de fusion-absorption concernant six sections. Lors de la campagne des assemblées générales 2015, six sections ont ainsi procédé à une fusion-absorption :

- la section FNATH de Mézières sur Issoire par la section FNATH de Bellac.
- la section FNATH de Châteauponsac par la section FNATH de Bessines sur Gartempe.
- la section FNATH de Condat sur Vienne par la section FNATH d'Isle.

Ainsi, à l'issue de la campagne des assemblées générales 2015, il ne reste plus que deux sections sous délégation : Limoges et Saint Sulpice les Feuilles.

La FNATH 87 compte donc désormais 30 sections locales.

8 Organisation générale et fonctionnement du groupement

► L'organisation générale

L'assemblée générale départementale



Comme tous les ans, la FNATH 87, association des accidentés de la vie, réunit ses bénévoles en assemblée générale départementale.

60 bénévoles studieux ont ainsi participé aux travaux de l'assemblée générale départementale qui se sont déroulés le 20 juin 2015 à Rilhac-Rancon.

Ce rendez-vous a été l'occasion pour le Président départemental de la FNATH 87, Christian BLANCHET, de présenter son rapport moral 2014. La secrétaire générale départementale, Murielle RAYNAUD LAURENT a présenté le rapport d'activité 2014, et le trésorier départemental, Claude GUYOT a présenté le bilan financier 2014 et le budget prévisionnel pour 2015.

Les bénévoles n'ont pas hésité à faire part de leurs positions ou propositions au fur et à mesure. Un échange constructif a permis de faire un point d'étape sur la mise en place des 9 orientations du groupement fixées pour les 3 années à venir par le Congrès départemental de Bellac en 2014.

L'ensemble des rapports a été adopté à l'unanimité.

Les conseils d'administrations et bureaux départementaux

Les membres du conseil d'administration du groupement ainsi que du bureau départemental se sont réunis aussi souvent que la gestion du groupement l'a nécessité.

Participation du groupement au Congrès national

Le 11 juin 2015, Christian BLANCHET, Nicole RANGER et Jean Claude DUREAU ont assisté à une réunion préparatoire au Congrès national à Bordeaux.

Les 25 et 26 juin 2015, Christian BLANCHET et Murielle RAYNAUD LAURENT ont participé au 47^{ème} Congrès national qui s'est déroulé à Cournon d'Auvergne près de Clermont Ferrand dans une ambiance particulièrement tendue. Ce Congrès a cependant permis de constituer des groupes de travail constructifs, de rappeler l'attachement de chacun des délégués des groupements à la FNATH et de partager une volonté de changement et d'évolution. Ce Congrès a permis d'adopter différents rapports et une résolution générale intitulée « Il est temps de redonner la parole aux victimes du travail ! » (voir annexe 2). Il a aussi permis le renouvellement par tiers du conseil d'administration. Mais le projet de budget prévisionnel n'ayant pas été adopté, ce Congrès sera suivi d'une assemblée générale extraordinaire. Cependant, le Conseil d'Administration de la fédération a décidé à l'unanimité de saisir le Président du Tribunal de Grande Instance par requête, afin de désigner un administrateur ad hoc. Il s'agit d'une mesure judiciaire ayant pour objectif d'aider au règlement d'un litige. Le mandataire ad hoc est désigné par Ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance, cette ordonnance fixe l'étendue de la mission afin de parvenir à la gestion de tout type de difficulté ponctuelle de l'association susceptible d'être résolu dans le cadre d'une démarche amiable avec un intervenant extérieur doté de la compétence et de la neutralité nécessaire. Un Congrès national extraordinaire a donc été réuni le 26 novembre 2015 avec comme seul point à l'ordre du jour, l'adoption du budget prévisionnel pour 2016, budget qui a finalement été adopté. Par ailleurs, lors de cette réunion, la FNATH s'est tournée vers l'avenir en présentant le projet d'action « FNATH 2021 ».

► Le fonctionnement du groupement

L'équipe de salariées : un départ à la retraite

Outre les collaboratrices du service de conseil et de défense, le groupement compte désormais 5 salariées :

Monique LEGER, collaboratrice chargée de la comptabilité, des relations financières avec les sections, des achats...

Lucette NEES et Cécile DUNAUD, collaboratrices au secrétariat.

Sylvie BORNE, collaboratrice à l'accueil des adhérents.

Sylvie DURAND, collaboratrice à l'accueil des adhérents (temps partiel soit 60 h 67 mensuelles et 0,40 ETP) a quitté le groupement dans le cadre d'un départ à la retraite au 30 juin 2015.

Christiane MARCHADIER, femme de ménage (temps partiel soit 43 h 33 et 0,28 ETP). Soit un total de 8,28 ETP.

La situation financière du groupement n'a pas permis d'envisager le remplacement de Sylvie DURAND, collaboratrice à l'accueil des adhérents. Ainsi, Sylvie BORNE a recentré son activité sur l'accueil des adhérents, et en son absence, l'accueil physique et téléphonique, ainsi que les autres tâches inhérentes au poste d'accueil (courrier, échéancier...) sont assurées par Cécile DUNAUD, Monique LEGER et Lucette NEES. Cette nouvelle organisation n'est pas sans perturber le travail de secrétariat, mais chaque membre de l'équipe s'investit totalement afin de donner le meilleur service aux adhérents.

9 Relations extérieures et partenariats

► Partenariat avec l'ERP Féret du Longbois

Madame Boutin, infirmière à l'ERP Féret du Longbois a pris contact avec la FNATH en vue de l'organisation d'une entrevue afin de mieux connaître notre structure.

Ainsi, le 30 janvier 2015, une rencontre avec Murielle RAYNAUD LAURENT dans nos locaux 11 av de Locarno a permis d'envisager un partenariat.

Aussi, le 13 février 2015, une rencontre entre le directeur de Féret du Longbois Pascal Noiret, Murielle RAYNAUD LAURENT et Christian BLANCHET a permis de fixer les grandes lignes de ce partenariat.

Une convention de partenariat a été signée le 1^{er} octobre 2015.

► Les autres partenariats

Le groupement a également entretenu les partenariats existants avec les professionnels du monde juridique (notaires, avocats...), la banque « Caisse d'Epargne », l'association « Point passerelle » et le Secours Populaire Français.

Enfin et afin d'améliorer la qualité de vie de ses adhérents, la FNATH c'est aussi, pour les adhérents, des services avec notamment un partenariat avec GAN assurances (cabinet d'Aurélié LATHIERE), mais également EOVI MCD Mutuelle pour une complémentaire santé avec des garanties particulières à un tarif préférentiel pour les adhérents.

► Les commissions et instances

La FNATH est membre de nombreuses commissions et instances concernant le handicap et le groupement tient à assurer une présence assidue pour défendre les droits des assurés et des usagers (liste en annexe 2).

Cette résolution a été adoptée lors du 47eme Congrès national (vote favorable à 98%).

Il est temps de redonner la parole aux victimes du travail !

La santé au travail n'a jamais été autant au cœur des débats des politiques, mais aussi des préoccupations de nos concitoyens. Pour autant, les droits des victimes du travail reculent. Les rares améliorations annoncées relèvent de la pure communication. Réunis en Congrès national, les délégués de la FNATH ont souhaité rappeler leur revendication afin de faire des victimes du travail des citoyens à part entière et non des citoyens de seconde zone.

Les victimes du travail ont le sentiment d'être incomprises par une société qui a choisi depuis trop longtemps de détourner le regard de la réalité de leur quotidien et de leur indemnisation. Contrairement à une image fréquemment répandue, les victimes du travail ne sont pas une caste de « *privilegiés sociaux* ». La FNATH ne peut plus admettre qu'elles restent sous-indemnisées, pour l'éternité, sur la base d'une loi qui date de 1898, contemporaine de Zola...

Depuis 1921, la FNATH se mobilise pour faire avancer le droit des mutilés du travail. Près d'un siècle après, et malgré des améliorations obtenues au fil des années, la FNATH appelle de ses vœux un large débat public sur l'indemnisation des victimes du travail. Le temps est venu d'agir et de faire de cette question un enjeu majeur de la politique sociale et des programmes des partis politiques, en particulier à l'horizon des prochaines échéances électorales.

Mais ce n'est pas simplement dans la perspective des prochaines élections que la FNATH souhaite se placer. C'est dès à présent et avant même la fin du quinquennat qu'il convient de faire avancer les droits des victimes du travail. Car elles ne peuvent plus attendre !

La FNATH se félicite que le débat public ait d'ores et déjà commencé sur la question de l'épuisement professionnel, voire de l'indemnisation des pesticides, même si les mesures adoptées restent particulièrement timorées et peu efficaces pour améliorer véritablement le quotidien des personnes handicapées.

Si les questions de la santé au travail semblent être de plus en plus sur le devant de la scène, les actions concrètes relèvent davantage de reculs sociaux que de progrès : citons à ce titre la non revalorisation des rentes accidents du travail et maladies professionnelles, les difficultés accrues pour faire reconnaître l'origine professionnelle d'un accident ou d'une maladie, les modifications du tableau des maladies professionnelles consacrées aux troubles musculo-squelettiques, la réforme programmée du barème d'incapacité, la fermeture de nombreux TCI qui rend encore plus difficile l'accès aux droits, les nombreux dysfonctionnements des

comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles ou bien encore de la politique de recours systématiques des CPAM. Et la liste n'est pas exhaustive.

Les améliorations à apporter sont donc multiples et urgentes.

La FNATH appelle donc les parlementaires ainsi que les partenaires sociaux à se saisir de ces questions en donnant la parole aux victimes du travail.

La FNATH appelle à une réflexion sociétale et partagée sur le sort réservé aux victimes du travail, et notamment la nécessité de laisser de côté l'indemnisation forfaitaire pour passer à une indemnisation intégrale.

Sans attendre, des mesures concrètes doivent être prises, d'autant plus que la branche accidents du travail et maladies professionnelles est excédentaire. Or cet excédent doit servir à renforcer l'indemnisation des victimes du travail.

Parmi ces mesures qui pourraient être prises rapidement, les délégués de la FNATH insistent sur la véritable mise en œuvre de la décision du conseil constitutionnel, octroyant une réparation intégrale en cas de faute inexcusable, mais toujours peu appliquée. Au-delà, il s'agit en particulier :

- d'améliorer l'indemnisation de l'aide humaine,
- de réformer en profondeur les tribunaux des affaires de la sécurité sociale et du contentieux technique, afin de leur donner les moyens nécessaires à leurs missions,
- de prendre véritablement en compte l'incidence professionnelle d'un accident ou d'une maladie, alors que 120000 personnes sont licenciées chaque année pour inaptitude,
- de supprimer la règle dite du « *taux utile* », qui minore l'indemnisation des victimes,
- de réfléchir pleinement aux rôles des médecins conseils dans les CPAM,
- de prévoir une véritable revalorisation des rentes, pensions et revenus de remplacement,
- de faire évoluer le système complémentaire créé en 1993 à la demande de la FNATH afin de réformer le fonctionnement des CRRMP mais aussi de simplifier les conditions d'accès par la suppression du taux d'incapacité nécessaire. La suppression de la condition liée au taux semble particulièrement nécessaire pour les maladies psychosociales.

ANNEXE 2

Listes des instances et commissions dans lesquelles la FNATH de la Haute-Vienne siège :

- Conseil d'administration de la CPAM (et à ce titre notamment membre de la commission d'action sanitaire et sociale).
- MDPH - Maison départementale des personnes handicapées :
 - COMEX du GIP - commission exécutive du Groupement d'intérêt public de la MDPH,
 - CDAPH - Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- CDCPH - Comité départemental consultatif des personnes handicapées,
- FIPHFP - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
- CISS - collectif interassociatif sur la santé,
- CRPRP - Comité régional de la prévention des risques professionnels du Limousin,
- CIVI - Commission d'indemnisation des victimes d'infractions,
- CCI - Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la région Limousin,
- Commissions d'accessibilité,
- PRITH - Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés,
- CEL – Comité d'entente Limousin
- SATHE 87 – Services d'accompagnement des travailleurs handicapés vers et dans l'emploi en 87
- Etc...

Commissions en lien avec l'accessibilité au niveau départemental :

- la commission de sécurité de la ville de Limoges,
- la commission départementale d'action touristique,
- le Comité consultatif de circulation de la ville de Limoges,
- la sous-commission départementale d'accessibilité (D.D.T),
- l'Observatoire du stationnement de la ville de Limoges,
- le Comité Technique d'aménagement des centres bourgs au Conseil Général de la Haute-Vienne,
- la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de l'Agglomération Limoges Métropole.
- des bénévoles de la FNATH, groupement de la Haute-Vienne, participent aux CCAS d'un grand nombre de communes.